



Recommandation 37 (1950)¹

Centre européen de la culture, à Genève

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

considérant que les objectifs du Centre européen de la Culture institué à Genève à l'initiative et sous l'égide du Mouvement Européen répondent à une recommandation formulée par l'Assemblée au cours de sa première session,

prie le Bureau et la Commission Permanente d'inviter le Comité des Ministres à accorder à cette institution le patronage du Conseil de l'Europe,

exprime le vœu que l'action du Centre européen de la Culture et celle du Collège de l'Europe soient coordonnées.

Elle tient au surplus à renouveler sa recommandation de 1949, aux termes de laquelle le Conseil de l'Europe se doit, non seulement de patronner un Centre européen de la Culture, mais de prendre sous sa dépendance et d'assumer la direction effective d'une telle institution.

1. Adoptée le 24 août 1950, en conclusion du débat sur le rapport de la Commission des Questions culturelles et scientifiques.

